



Avis de concertation préalable

Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) du projet de réaménagement du Stade Laporte à Nantes

Par délibération du 5 avril 2024, le conseil municipal a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable au titre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) du projet de réaménagement du Stade Laporte à Nantes.

Le public est informé de l'ouverture d'une phase de concertation lui permettant de formuler des observations et des propositions tout au long de l'élaboration du projet. Cette phase se déroulera du **vendredi 3 mai 2024 au vendredi 17 mai 2024 inclus**.

Durant cette période, le public peut consulter le dossier présentant les objectifs poursuivis par la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en vue de permettre le projet de réaménagement du Stade Laporte à Nantes :

> sur le site internet <https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/offres-et-consultations/consultations-reglementaires/concertation-projet>

> ou en version papier, en mairie centrale de Nantes, 2 rue de l'Hôtel de ville, aux heures et jours habituels d'ouverture

Le public peut adresser ses observations et propositions :

> de façon dématérialisée sur le registre dédié disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5342>

> ou par courrier postal auprès de Madame la Maire, Département Urbanisme et Habitat – Direction Stratégie et Territoires – Service Études et Planification, 2 cours du Champ de mars, 44923 Nantes cedex 9.

À l'issue de la concertation préalable, un bilan sera établi par délibération du conseil municipal et joint au dossier d'enquête publique prévue à la fin de l'année 2024.